

OPTICIEN·NE



OPTICIEN·NE

Vous exercez le métier d'opticien·ne dans un autre pays et vous souhaitez désormais le pratiquer en Colombie-Britannique? Vous êtes au bon endroit: sur cette page, vous trouverez la procédure détaillée pour faire valoir vos diplômes et vous enregistrer à l'ordre provincial de votre profession.



Les prérequis:

La profession d'opticien·ne est réglementée en Colombie-Britannique, c'est-à-dire qu'elle est gérée et contrôlée par un organisme provincial: le *College of Health and Care Professionals of British Columbia* (CHCPBC). Pour pouvoir exercer ce métier, il faudra impérativement [vous enregistrer](#) auprès de cet organisme. Avant de commencer la procédure, assurez-vous de répondre à ce prérequis:

- être diplômé·e d'une formation d'opticien·ne de deux ou trois ans.

Nous vous recommandons également de lire toute cette page avant de commencer la procédure, afin d'avoir une vision d'ensemble des étapes qui vous attendent.

Un peu de vocabulaire:

Précision importante: vous avez peut-être entendu parler du *College of Opticians of BC*. Jusqu'en juin 2024, cet organisme était l'ordre régulant la profession d'opticien·ne en Colombie-Britannique. Mais depuis, il a fusionné avec d'autres ordres médicaux, pour former le *College of Health and Care Professionals of British Columbia* (CHCPBC), qui est donc la nouvelle autorité régulatrice de la profession.

Anglais	Français
Opticians	Opticien·ne
College of Health and Care Professionals of British Columbia (CHCPBC)	<i>Pas de traduction officielle</i> Ordre des professionnel·le·s de la santé et des soins en Colombie-Britannique
National Alliance of Canadian Optician Regulators (NACOR)	Alliance nationale des autorités de réglementation des opticiens au Canada (NACOR)
Prior Learning Assessment and Recognition (PLAR)	Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA)

La procédure en bref:

Les étapes clés sont les suivantes:

- Faites reconnaître votre formation et vos diplômes obtenus à l'étranger (optionnel);
- Prouvez que vous avez un niveau d'anglais suffisant pour exercer (optionnel);
- Faites évaluer vos compétences par l'Alliance nationale des autorités de réglementation des opticiens au Canada (NACOR);
- Passez l'examen national de la NACOR;
- Enregistrez-vous auprès du CHCPBC.

Au terme de cette procédure, vous aurez l'autorisation d'exercer votre profession.

1. Faites reconnaître vos diplômes (optionnel)

Avant de commencer la procédure, vous avez la possibilité de faire reconnaître votre formation et vos diplômes par un organisme accrédité. Notez que cette première étape est techniquement **optionnelle**, mais qu'une telle évaluation sera probablement bénéfique pour votre candidature.

Vous pouvez faire mener cette évaluation par l'un des trois organismes suivants:

- [World Education Service \(WES\)](#);
- [International Credential Evaluation Service \(ICES\)](#);
- [International Qualifications Assessment Service \(IQAS\)](#).

Nous détaillerons ici la procédure sur WES, l'une des plateformes les plus utilisées, mais vous êtes libre de passer par l'organisme de votre choix.

Tout d'abord, vous allez devoir créer votre compte sur le [site internet de WES](#) (l'inscription peut se faire en anglais ou en français; cependant la version française n'est pas encore aboutie et de nombreuses parties du formulaire ne sont pas traduites).

Choisissez d'entamer la procédure "*WES Standard Application*", puis remplissez tous les champs nécessaires: coordonnées, informations personnelles, certification demandée, détails sur votre formation.

Dans l'onglet "*Destinataire du rapport*" / "*Report recipient*", ajoutez votre adresse en premier destinataire. Pour le second destinataire, nous vous conseillons de rentrer manuellement les coordonnées suivantes:

Institution or Company: National Alliance of Canadian Optician Regulators (NACOR)

Country: Canada

Address: 217-1080 Portage Avenue

City: Winnipeg

Province: Manitoba

Postal code: R3G 3M3

Choisissez ensuite la "*Course-by-Course Evaluation*", préférable car plus détaillée, et l'option "*WES ICAP*".

Le site de WES va maintenant vous expliquer comment envoyer les documents nécessaires pour prouver votre formation:

- **Vos relevés de notes:** vous devez contacter l'établissement d'enseignement supérieur (université, école, etc.) qui vous a délivré votre diplôme d'opticien-ne et lui demander d'envoyer des copies de tous vos relevés de notes, cours par cours, directement à WES. En fonction des instructions qui vous sont données, les relevés doivent être envoyés soit par courriel, soit dans une enveloppe scellée, tamponnée ou signée par l'établissement. Surtout, ne faites pas envoyer les originaux, WES n'en a pas besoin. De plus, les documents que vous soumettez ne vous seront pas rendus.
- **Vos diplômes:** vous pouvez les scanner et les [téléverser directement](#) via votre compte WES, après avoir fini cette procédure; vous pouvez également les envoyer par courrier postal.

IMPORTANT: Terminez la procédure en ligne **avant** d'envoyer vos documents. A la fin de la procédure, vous allez obtenir un "*Reference number*" qu'il faudra mentionner obligatoirement sur tous les courriers que vous adressez à WES. L'adresse postale à laquelle envoyer vos courriers vous est donnée durant la procédure en ligne.



Payez les frais liés à votre démarche (pouvant varier en fonction des options choisies mais représentant généralement environ 400\$CA taxes comprises) et validez la procédure. WES va maintenant traiter votre dossier, ce qui peut prendre plusieurs mois.

2. Prouvez votre niveau d'anglais (optionnel)

Comme pour la première étape, celle-ci est **optionnelle** mais peut être bénéfique pour votre dossier.

A l'étape 3 de cette procédure, vous aurez la possibilité de fournir un document prouvant votre niveau d'anglais. Ce document peut être un certificat prouvant que vous avez suivi un cours d'anglais ESL (*English as a Second Language*), ou que vous avez passé un test d'anglais. Les tests généralement reconnus sont par exemple:

- le [IELTS Academic Test](#) ou [IELTS General Training Test](#): examen composé de 4 épreuves. La version "Academic" est souvent considérée comme plus difficile que la version "General Training". Les frais sont d'environ 300\$CA.
- le [TOEFL](#): similaire au IELTS, mais avec des épreuves plus courtes. Les frais varient en fonction du pays (environ 330\$CA au Canada, environ 380\$CA en France).

Si vous choisissez de passer l'un de ces tests, conservez précieusement le relevé de notes et certificat qui vous sera délivré.

3. Faites évaluer vos compétences par la NACOR

A présent, vous allez devoir soumettre un dossier à l'Alliance nationale des autorités de réglementation des opticiens au Canada (NACOR), qui se chargera de vous faire passer des tests pour évaluer votre profil et vos compétences d'opticien-ne et - si besoin - vous demandera de suivre une formation complémentaire. Si vous avez une question durant cette partie de la procédure, vous pouvez contacter jdodds@nacor.ca.

Cette procédure d'[Évaluation et reconnaissance des acquis](#) (ERA ou, en anglais, *Prior Learning Assessment and Recognition* - PLAR) va vous demander de soumettre différents documents, variant en fonction de la province où vous souhaitez exercer. Vous pouvez consulter le [dossier de candidature](#) (*Application pack*-

age, en anglais uniquement) pour la Colombie-Britannique, qui s'accompagne de la liste de documents à fournir:

- Ledit dossier de candidature rempli avec la catégorie d'enregistrement que vous souhaitez, vos informations personnelles et vos coordonnées bancaires (pour payer les frais de procédure, détaillés dans le dossier de candidature);
- Deux photos d'identité au format passeport;
- Le formulaire relatif à votre expérience professionnelle (Dispensing Experience Form), que vous trouverez en dernière page du dossier de candidature. Ce formulaire doit être rempli avec les informations relatives à vos heures travaillées et signé - le cas échéant - par la personne qui supervisait votre activité professionnelle;
- Les relevés de notes officiels de votre formation d'opticien·ne.

En plus de ces documents obligatoires, vous pouvez également verser à votre dossier plusieurs documents optionnels:

- Si vous avez passé un examen pour être enregistré comme opticien·ne dans un autre pays, vous pouvez fournir vos résultats à cet examen;
- Si vous avez été enregistré·e comme opticien·ne dans un autre pays, vous pouvez fournir votre certificat, permis d'exercice ou carte professionnelle le prouvant; ainsi qu'une lettre de l'organisme réglementant la profession d'opticien dont vous dépendiez, confirmant cet enregistrement;
- Si vous avez suivi notre étape "**1 – Faites reconnaître vos diplômes**", joignez à votre candidature l'évaluation de l'organisme par lequel vous êtes passé·e;
- Si vous avez suivi notre étape "**2 – Prouvez votre niveau d'anglais**", joignez à votre candidature le résultat de votre test d'anglais ou le certificat délivré à la fin de votre cours d'ESL.

Une fois tous ces documents réunis, envoyez-les par courriel à jdodds@nacor.ca. Votre candidature sera examinée et, si elle est jugée satisfaisante, la suite de la procédure vous sera communiquée.

Il vous sera ainsi détaillé comment vous inscrire à l'évaluation de compétences dispensée par la NACOR: l'[Analyse des écarts de compétences](#) (AEC ou, en



anglais, Competency Gap Analysis - CGA). Cette évaluation regroupe quatre sessions d'examen vous interrogeant sur différents aspects clés du métier d'opticien·ne. Chaque session est un QCM composé de 120 à 165 questions et durant de 2h à 2h30. Pour passer l'AEC, vous devrez régler des frais de 350\$CA hors taxes.

Si vos résultats à l'AEC sont satisfaisants, vous pourrez directement vous inscrire à l'examen national de la NACOR. En revanche, si votre évaluation n'est pas jugée suffisante, il vous sera demandé de suivre des [modules de formation](#) pour vous remettre à niveau, avant de passer à l'étape suivante.

4. Passez l'examen national de la NACOR

Félicitations pour votre réussite à l'AEC ou pour avoir complété les modules de formation, mais les examens ne sont pas encore terminés! Il vous reste le plus important à passer: l'[Examen national des sciences optiques](#) (*National Optical Sciences Exam*), organisé par la NACOR. Durant toute cette partie de la procédure, vous pouvez vous référer à ce [guide du candidat](#).

L'examen national se compose de deux épreuves distinctes, la première pour les lunettes et la seconde pour les lentilles de contact; vous devez passer la première avant de pouvoir passer la seconde. Chaque épreuve se compose de parties théoriques et pratiques, détaillées dans le guide du candidat.

Si vous avez suivi notre procédure jusqu'ici, vous êtes logiquement éligible à l'examen et pouvez vous inscrire via ce [formulaire en ligne](#). Les frais à régler sont de 875\$CA par épreuve.

Les résultats seront disponibles sous huit semaines après l'examen, sur le site de la NACOR. Si vous le réussissez, un certificat d'achèvement vous sera envoyé par courrier.

5. Enregistrez-vous auprès du CHCPBC

Bravo pour votre réussite à l'examen! Maintenant que vous avez votre certificat de la NACOR en poche, vous pouvez enfin candidater auprès du [CHCPBC](#) pour vous enregistrer comme opticien·ne en Colombie-Britannique.

Avant toute chose, consultez le [dossier de candidature](#) du CHCPBC (en anglais uniquement), toute la procédure y est détaillée.



Pour que votre candidature soit acceptée, vous devrez envoyer tous les documents suivants au courriel registration@chcpbc.org:

- la première page du dossier de candidature, remplie;
- une photo d'identité au format passeport;
- une attestation d'assurance de responsabilité professionnelle;
- une déclaration notariée (Notarized Declaration), disponible à la dernière page du dossier de candidature et à remplir devant un notaire, qui devra la signer et tamponner.

En parallèle, vous devrez remplir le formulaire de candidature en ligne du CHCP-BC, disponible à [ce lien](#) (en cliquant sur "New Application" et en vous créant un compte en ligne). Via cette procédure en ligne, vous pourrez notamment payer les [frais de procédure](#) (225\$CA de frais de candidature et 225\$CA pour les frais d'examen de votre dossier).

Enfin, vous devrez également faire une demande d'examen de votre casier judiciaire (*Criminal Record Check*). Cette procédure est également détaillée dans le dossier de candidature. Pour faire la demande, rendez-vous sur [cette page du Ministry of Public Safety](#), et entrez le code d'accès suivant: DG5TSET57V. Complétez ensuite le formulaire et payez les frais de 28\$CA.

Une fois les documents envoyés par mail, le formulaire de candidature en ligne rempli, l'examen de casier judiciaire demandé et tous les frais payés, vous n'avez plus qu'à attendre la réponse du CHCPBC. Si tout est en ordre, vous serez officiellement enregistré-e!

Félicitations, vous êtes désormais autorisé-e à exercer la profession d'ophticien-ne. N'oubliez pas de renouveler votre enregistrement [chaque année](#).

